

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre 2025

Compte rendu sommaire

Date de convocation : 4 septembre 2025

Étaient présents : Xavier TESTARD, Maire ; Joëlle REVEILLÈRE, Alain DIXNEUF, Christine CHALOPIN, adjoints ; Bénédicte BACLE, Jérémie BOUSSEAU, Laurent CHAUVEAU, Fabienne GABILLÉ, Céline GUILBERT, Gaël HERAULT, David LANCELOT, Emmanuel LEGEAY, Philippe MARTIN, Thérèse SOURISSE, conseillers

Étaient excusés : Gaëlle BIBARD (pouvoir à Joëlle REVEILLERE), Christine CRUARD (pouvoir à Alain DIXNEUF), Olivier DUPÉ (pouvoir à Christine CHALOPIN), Romain MARCONNET (pouvoir à Gaël HERAULT)

Secrétaire de séance : Fabienne GABILLÉ

* VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Validation à l'unanimité

* SIEML : RÉFORME DES STATUTS

Approbation du projet de réforme des statuts du SIEML sur la modification statutaire des compétences et gouvernance

Validation à l'unanimité

* DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ÉCOLE PUBLIQUE DE VEZINS

Participation financière de 4 071.76 € pour 3 enfants coronnais scolarisés à Vezins

Validation à l'unanimité

* CTG : AVENANT 1 MODIFIANT L'ANNEXE 2

Approbation de l'avenant 1 modifiant l'annexe 2 en prenant acte des évolutions suivantes : prise en compte de l'activité de la ludothèque du Choletais / changement de gestionnaire pour les activités de loisirs 8-11 ans pour le territoire du Vihiersois / rattachement de Loisirs Pluriel Cholet à l'ADAPEILA

Validation à l'unanimité

* CTG : AVENANT 1 CADRE DES MISSIONS DES CHARGÉS DE COOPÉRATION SECTORIELLE

Approbation de l'avenant 1 précisant : la double fonction de la ville de Cholet identifiée en tant que co-financeur des postes de chargés de coopération sectorielle, au même titre que les autres communes du territoire communautaire et employeur fonctionnel d'un chargé de coopération sectorielle / le calendrier de versement du financement année N+1 en raison des mécanismes de facturation liés à la mutualisation

Validation à l'unanimité

* CTG : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC L'ADAPEILA 2025-2028

Approbation des termes de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'ADAPEILA de 2025 à 2028

Validation à l'unanimité

* LOTISSEMENT LE COTEAU DU PINIER : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE VIABILISATION

Certains éléments hors marché (SIEML, réseau d'eau potable, réseau assainissement) devant être chiffrés et n'étant pas encore arrivés en mairie, Monsieur le Maire propose le report de ce point au prochain conseil

Validation à l'unanimité

* EXTENSION ATELIER MUNICIPAL : VALIDATION DEVIS COMPLÉMENTAIRE

Pour la réalisation des plots de descente de charge de l'extension de l'atelier municipal, validation d'un devis de 3 357.80 € H.T. de l'entreprise OD Rénovation.

Validation à l'unanimité

* PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE DE MÉDECIN GÉNÉRALISTE ET RECRUTEMENT

Passage à 100 % pour un poste de médecin généraliste (poste actuellement ouvert à 20 %) pour permettre le recrutement d'un 3^{ème} médecin à temps complet

Validation à l'unanimité

* PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Suite à la régularité d'heures complémentaires de +3.50 h toutes les semaines en raison de la fréquentation élevée des services enfance, passage à 21.50/35^e (poste actuellement à 18.583/35^e) à compter du au 1^{er} octobre 2025

Validation à l'unanimité

* DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

Il est rappelé l'attribution d'une subvention de 600.00 € à l'association Le Club de l'âge d'or (séance du 8 juillet dernier) dans le cadre de la mise en place de l'activité de gym douce. L'association demande le changement d'attributaire de ladite subvention pour un versement direct, sur présentation de facture, à l'organisme SIEL BLEU d'Angers qui dispense les cours.

Validation à l'unanimité

* SERVICES ENFANCE : PRÉCISION DES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFICATION

Des précisions sont apportées pour compléter la délibération 2025-31 prise lors de la séance du 8 juillet dernier (voir annexe)

Validation à l'unanimité

* ACQUISITION D'UN DRAPEAU POUR LES CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

A la demande de l'association UNC de Coron pour l'acquisition d'un drapeau, présentation d'un devis pour un montant de 1 593.75 € TTC de l'Atelier Le Mée

Validation à l'unanimité

* BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Validation à l'unanimité de la décision modificative permettant l'équilibre des opérations d'ordre entre sections investissement et fonctionnement

* AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

* Monsieur le Maire indique au conseil que l'aménagement du lieudit la Pierre Pointue est bien prévu à l'automne par les services du département. Cet aménagement devrait faire ralentir les véhicules.

* Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Cholet Agglomération précisant qu'une caravane d'information itinérante va circuler sur l'ensemble de l'agglomération. Cette caravane est organisée dans le cadre du label Ami des Aînés et aura pour mission d'informer les seniors, de les accompagner dans leurs démarches administratives et de leur proposer des ateliers. La commune doit mettre à disposition un espace qui permette l'implantation de cette caravane et il a été proposé la proximité de la Maison de Santé et le parking Saint Louis. Le choix n'est pas fait pour l'instant, les services de l'agglomération vont venir pour déterminer le bon endroit.

* Une brigade de l'infanterie de marine organise un temps fort à destination des réservistes et ce moment aura lieu à Coron du 24 au 30 octobre prochain. La salle du lys et la salle de sports seront mises à disposition pour le quartier général et la partie hébergement. Un moment est également prévu avec le centre de loisirs puisque l'intervention aura lieu pendant les vacances scolaires. Des véhicules légers et une centaine d'hommes sont prévus.

* Monsieur le Maire indique au conseil que le recours pour le parc éolien de la Saulaie est terminé et que le projet d'installation peut débuter.

* Monsieur le Maire informe le conseil sur le personnel communal. L'agent d'accueil a demandé à travail à temps partiel 80 % sur autorisation à compter du 1^{er} septembre pour raison personnelle et l'agent technique actuellement en arrêt maladie reprend lundi prochain sans doute à mi-temps thérapeutique (il a rendez-vous médecin prochainement).

* Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir sur les rendez-vous non honorés au centre municipal de santé et les sanctions qui peuvent être appliquées (refus de nouveau rendez-vous, amende, ne plus prendre en charge le patient...). En effet, certains patients ne se présentent pas et "bloquent" des créneaux horaires. Il est demandé de réfléchir à ce qui peut être mis en place.

* Monsieur le Maire rappelle les dates des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

* Monsieur le Maire demande qu'une date de réunion de travail soit fixée sur l'aménagement du cimetière et notamment le jardin du cimetière

* Monsieur le Maire indique que le service protocole a réservé 5 places pour le match de Cholet Basket du 1^{er} novembre prochain et que les conseillers sont invités à s'inscrire au plus vite.

* Monsieur le Maire informe que la diététicienne-nutritionniste a demandé à louer le local qu'elle partageait avec la reflexologue plantaire à temps complet, l'autre professionnelle ayant arrêté son activité sur la commune. Un avenant au bail a donc été fait pour qu'elle puisse utiliser son local en continu. Un relevé de la production des panneaux photovoltaïques de la maison de santé a été fait auprès d'EDF rachat.

* Pas de préemption pour les biens situés (habitations) : 3 rue Honoré de Balzac / 12 rue Nationale / 3 rue de la Gare / lieudit Les Gars Le Farineau / 56 rue Nationale / 9 rue David d'Angers / 9 rue de la Boissonnerie / 7 rue des Noisetiers / 14 rue du Commerce

* COMMISSIONS COMMUNALES

* Affaires sociales : Courrier envoyé pour le repas des ainés, les réponses sont attendues prochainement - 12 personnes de 70 ans cette année (âge auquel les coronnais sont invités) / 6 nouvelles familles qui sont rentrées dans nos services enfance à la rentrée de septembre / Les portes ouvertes de l'ensemble périscolaire et restaurant scolaire ont été bien appréciées et ont eu une bonne fréquentation / 156 enfants à la rentrée de septembre, 7 classes et 4 enfants prévus en janvier / Les effectifs sont déjà très bons au restaurant scolaire (119 le jour de la rentrée dont 57 petits) / inscriptions déjà nombreuses également à la périscolaire (25 à 30 le matin et 65 à 70 l'après-midi) / livrets cantine ont été remis au gout du jour avec le système de points et une rubrique sur le respect du personnel a été rajoutée / les familles jouent bien le jeu sur les nouvelles modalités d'inscription / 73 enfants sont partis en camps cette année / 3 jeunes ont été recrutés à mi-temps pour les mercredis et vacances scolaires (1 fille et 2 garçons)

*Aménagement de l'espace : reprise des travaux rue Nationale après les congés. L'entreprise Bouchet arrive et le SIEML va débuter début octobre l'enfouissement / réunion de préparation de travaux voirie définitive rues Auriet, Moulins et Noues prévue demain 10 septembre pour définir le calendrier / rencontre avec l'entreprise Fond Roche qui propose de l'éclairage autonome (solaire) pour le chemin des écoliers / une programmation sur l'éclairage public va être mise en place pour le matin et le soir par le SIEML, l'application actuellement mise à notre disposition ne fonctionnant pas correctement

*Patrimoine : une plainte a été déposée suite à de nouvelles dégradations à la base de loisirs, notamment le préau dont la toiture venait d'être réparée... les tuyaux de cuivre ont été tordus et le ballon d'eau chaude est inutilisable. Il va donc être démonté. La gendarmerie a également constaté les dégâts / la cuvette des toilettes publics près de la mairie a été cassée et ils sont hors d'usage / un panneau de signalisation a été posé sur le toit de la table place de la Tigeole...

*Communication : le flash infos est en cours

*Santé : pas d'informations complémentaires

VU par Nous, TESTARD Xavier, Maire de CORON pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'ART. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Coron le 12 décembre 2025, Le Maire, Xavier TESTARD